MSA Bourgogne STRATÉGIE D'INFLUENCE

Argumentaire : éléments de langage





Sommaire

La MSA	3
Maisons France Services	5
Les grands sujets d'actualité	8
Pension de retraite agricole	8
Autonomie et grand âge	8
Suicide en agriculture et mal être agricole	9
Agri'Ecoute	9
Cellules pluridisciplinaires	9
L'aide au répit	10
Agrican : AGRIculture et CANcer	10
Prise en charge de cotisations	11
Point crise sanitaire	12
Santé sécurité au travail	12
MSA Solidaire	14
Des actions spécifiques en direction de différents publics agricoles	14
Des aides exceptionnelles	14
Les paniers solidaires	15
Les appels aux dons	15
Agenda de la ruralité (dates importantes)	15



La MSA

Un organisme de protection sociale, un organisme professionnel agricole, mais aussi, un acteur territorial majeur.

Le 2ème régime de protection sociale en France, qui couvre l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droits (salariés et non salariés).

Un maillage territorial unique à travers son réseau d'élu.

- Processus électoral particulièrement long cette année, avec l'élection des délégués pour 5 ans en début 2020 puis l'élection des conseils d'administration sur le deuxième semestre en raison de la crise sanitaire.
- 16.982 délégués cantonaux bénévoles au niveau national qui couvrent tout le territoire : élus engagés, véritables sentinelles et relais entre les adhérents et la caisse, ils portent les préoccupations du territoire, accompagnent les projets, orientent les politiques locales en Action sanitaire et sociale.
- En Bourgogne : 698 délégués (dont 121 suppléants) répartis sur 90 cantons.

Un guichet unique qui permet une approche globale des situations via la gestion de l'ensemble des branches de la sécurité sociale (retraite, maladie, famille, recouvrement). La MSA prend également en charge l'action sociale, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

La MSA

La MSA s'affirme comme un acteur de premier plan en matière de cohésion des territoires (sécurité sociale du dernier kilomètre). À l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2020, elle a remis au gouvernement, son Livre Blanc parrainé par des parlementaires, qui s'inscrit dans le prolongement de l'agenda rural.

Les 20 propositions du Livre

Blanc présentent des solutions concrètes, contribuant à améliorer la cohésion sociale dans les territoires ruraux. Elles s'articulent autour des questions de dépendance, de retraites agricoles, d'accès aux soins et aux services publics.

<u>Cliquez ici pour accéder au film « Le</u> livre blanc »

Compte tenu de ces enjeux et des besoins de proximité des territoires ruraux où il est indispensable de conserver des services, la négociation de la future Convention d'objectifs et gestion (COG) nécessite une extrême vigilance : elle détermine le cadre de notre fonctionnement financier et humain pour les 5 prochaines années (2021 -2025).

Cliquez ici pour accéder au film « MSA 2025 - COG » Au-delà d'assurer nos missions de service public, il est donc essentiel de conserver nos moyens pour nous permettre, de manière homogène sur tout le territoire, de développer des activités à destination des territoires les plus fragilisés ou délaissés (agir pour la ruralité).

Dans ce cadre, la MSA a signé le 24 février 2020, une convention de partenariat avec le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Les trois grands volets de cette convention de partenariat sont :

- L'accès aux services avec à minima 50 structures France Services confiées à la MSA (fin 2020).
- Développer l'accès aux soins en milieu rural et renforcer la coordination des acteurs.
- Le soutien au développement de tiers lieux favorisant l'inclusion numérique.



Maisons France Services

La MSA compte aujourd'hui
1.475 points de contact et souhaite
développer cette proximité en
contribuant à couvrir 100 % des
territoires ruraux par une offre
d'accès à la protection sociale et
aux services publics. Elle propose
un projet visant à accroître sa
couverture des territoires ruraux en
portant à 2.500, le nombre de points
de contact.

MAISONS FRANCE SERVICES

C'est un dispositif piloté par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) qui permet d'offrir un bouquet de services publics (9 opérateurs nationaux :

Ministère de la Justice, des
Comptes Publics, de l'Intérieur, Pôle
Emploi, La Poste, Allocations
familiales, Assurance Retraite,
Assurance Maladie et la MSA).

10 opérateurs étaient initialement prévus, mais retrait en 2021 de l'Agirc Arrco. L'objectif est de couvrir, avant fin 2022,
I'ensemble des cantons.

Ce dispositif doit permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique au cœur des territoires.

Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- Meilleure accessibilité aux services publics.
- Simplification des démarches.
- Renforcement de la qualité de service.

La MSA propose de s'inscrire pleinement dans le projet France Services en qualité de partenaire, mais aussi pour porter 200 France Services implantées essentiellement dans les zones rurales d'ici fin 2022 : soit 6 France Services par caisse de MSA en moyenne. Elle doit répondre à un cahier des charges exigeant en termes d'amplitude horaire, de formation des agents et de la nécessaire présence des 9 partenaires.



Liberté Égalité Fraternité

Maisons France Services

En Bourgogne:

Le Point d'Accueil Multi Services (PAMS) de Charolles

- Ouvert depuis le 3 février 2020.
- L'ensemble des critères de labellisation sont réunis (locaux, personnel, équipement...).
- Remise du dossier de labellisation lors de la visite du Préfet 71 le 05/02/2021.
- Perspective de labellisation FS au cours du 1er trimestre 2021.

Le projet FS itinérant sur le nord Côte d'Or

- Contacts avec la Direction de l'Aménagement des Territoires de la Préfecture 21, la Sous-Préfète de Montbard, les Communautés de Communes du secteur géographique concerné.
- FS itinérant sous forme de permanences régulières dans les secrétariats de mairie d'une dizaine de Communes de la Com -Com du Montbardois et du sud de la Com-Com du Pays Châtillonnais.
- Dossier de demande de financement pour un véhicule hybride et le matériel informatique portable déposé auprès de la Banque des Territoires.
- Objectif de labellisation entre le 1er avril et le 1er juillet 2021 avec financement public de

fonctionnement de 30.000€ par an.

Le Laboratoire expérimental de Sécurité Sociale d'Autun

- Il a été créé à titre expérimental en lien avec l'intégration du Régime Social des Indépendants (RSI) au sein du Régime Général de Sécurité Sociale.
- Regroupement à Autun, dans l'ensemble immobilier du RSI, d'activités de production et d'accueil du public des organismes de Sécurité Sociale (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, URSSAF).
- La MSA est partenaire du dispositif dans le cadre d'un accueil mutualisé du public : le pré accueil, la salle d'attente et l'espace numérique sont communs.
- La MSA accueille ses adhérents sur rendez-vous et personnel en résidence administrative sur le site.
- Ouverture au public depuis janvier 2020.
- Décision d'étendre les missions existantes à un accueil FS à compter du 1er janvier 2021.
- Labellisation FS obtenue le 1er décembre 2020.
- La Com-Com Grand Autunois Morvan est porteuse de la structure FS.

Maisons France Services

La réflexion sur de nouveaux projets FS portés par la MSA Bourgogne

- Stratégie nationale portée dans le cadre de la négociation de la COG 2021-2025.
- Objectif de 6 FS en moyenne par MSA d'ici 2022 (objectif personnalisé par caisse et intégré dans notre contrat pluriannuel de gestion).
- Recensement des territoires potentiels, prises de contact avec les Préfets et remontée des projets à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Réflexion à engager pour cibler de nouveaux projets selon 2 axes prioritaires :

- les zones blanches en milieu rural,
- les MSAP dans l'incapacité de passer le cap des exigences France Services.



PENSION DE RETRAITE AGRICOLE

- Revalorisation des petites retraites agricoles dite loi
 Chassaigne contribuant à lutter contre la précarité des seniors (mise en œuvre de la mesure de revalorisation au plus tard au 1^{er} janvier 2022).
- Cette mesure prévoit le relèvement du minimum de pension de retraite agricole de 75 à 85 % du Smic net pour une carrière complète de chef d'exploitation.
- Elle est conditionnée :
 - au principe de subsidiarité à savoir : avoir demandé toutes ses pensions de retraite auxquelles on peut prétendre.
 - à un plafond tenant compte des montants versés par tous les régimes de retraites.
 (bases et complémentaires).



AUTONOMIE ET GRAND ÂGE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 redéfinit les missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie(CNSA) qui est donc chargée de la cinquième branche de la sécurité sociale.

Elle est dédiée au financement de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec un financement autonome et équilibré.

Des pistes de nouveaux financements sont encore à l'étude en lien avec les recommandations issues du rapport Vachey remis en septembre 2020 dans l'attente de la loi Grand âge et dépendance.

La MSA a développé un savoir-faire important pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées. Elle reste très vigilante à conserver toutes ces missions et actions en soutien à la perte d'autonomie en faveur des assurés agricoles salariés ou non salariés agricoles.

SUICIDE EN AGRICULTURE ET MAL ÊTRE AGRICOLE

La remise du rapport Damaisin a remis en lumière ce sujet délicat et complexe:

- Il a conforté l'action de la MSA en reconnaissant le travail engagé.
- Il va permettre d'améliorer les dispositifs existants pour améliorer la détection de ces situations.

Grace à son guichet unique, et à la pluridisciplinarité de ses équipes (médecins du travail, médecins-conseils, infirmiers, conseillers en prévention, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale), la MSA a mis en place des actions concernant tous les actifs : exploitants, salariés, chefs d'entreprises agricoles.

AGRI'ECOUTE

Un numéro d'appel (09 69 39 29 19), accessible 24h/24 et 7j/7 qui permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des écoutants qui peuvent suivre sur plusieurs appels un même agriculteur.

Possibilité pour l'adhérent de garder l'anonymat dans le cadre d'un accompagnement à distance.

Des psychologues, spécifiquement formés à la gestion du mal être et des situations de crise suicidaire peuvent déclencher une procédure.

CELLULES PLURIDISCIPLINAIRES

La cellule pluridisciplinaire active l'ensemble des services de la MSA (action sociale, contrôle médical, Santé au travail, prévention des risques professionnels, relation de service, services réglementaires, contentieux et professionnels de santé indépendants).

Ils mettent en commun leurs compétences et leur expertise pour apporter toutes les solutions nécessaires pour désamorcer les situations de crise :

- Le risque psycho-social est pris en charge par les équipes médicales.
- L'action sociale propose des prestations.
- La relation-adhérent s'assure que toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale sont versées.

Ce dispositif permet de créer un réseau de proximité, capable de détecter le plus tôt possible les signes précurseurs de mal être pour mettre en œuvre un accompagnement adapté.

L'AIDE AU RÉPIT

Ce dispositif permet de prévenir l'épuisement professionnel des agriculteurs.

En 2017, la MSA a bénéficié d'une enveloppe exceptionnelle de l'Etat de 4 millions d'€ qui n'a pas été reconduite.

En 2018, la MSA décide de prolonger le dispositif sur ses fonds propres et d'élargir le périmètre des publics ciblés (en y intégrant les salariés).

L'aide au répit permet de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur l'exploitation avec la possibilité de bénéficier d'un Service de Remplacement financé durant 7 jours (voire 10 jours) avec un renouvellement possible selon les situations.

Il est également possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié. Par ailleurs, un plan d'action personnalisé peut être mis en place pour agir sur le syndrome de l'épuisement, et encourager la prise de recul : aides au départ en vacances, « séjours-répit », temps de loisirs, groupes de paroles, programme Avenir en soi, Parcours confiance...

AGRICAN: AGRIculture et CANcer

Agrican(étude épidémiologique consistant à suivre un échantillon de population cible sur la durée) a été lancée en 2005 auprès de la population agricole (salariés et nonsalariés) en activité ou à la retraite résidant dans douze départements français disposant d'un registre de cancers: Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Bas-Rhin, Haut -Rhin, Somme, Tarn et Vendée. Ces 12 départements reflètent les activités agricoles de la France métropolitaine.

181.000 personnes affiliées ont été incluses dans l'étude par retour d'un auto-questionnaire. L'étude analyse l'ensemble des facteurs pouvant influencer la santé dont l'exposition aux pesticides.

L'objectif général est d'étudier l'incidence des cancers par localisation tumorale et la mortalité chez les ressortissants agricoles en comparaison à la population générale. Ceci, afin de déterminer les pathologies en excès ou en déficit, ainsi que les expositions professionnelles susceptibles d'être responsables de l'apparition de cancers.

Cette étude rentre parfaitement dans les missions de la MSA, dont un des objectifs est de connaître et d'analyser les situations à risque, pour développer la prévention et surtout la prévention primaire.

Son rôle est notamment d'apporter son expertise en termes d'analyse du risque et conseil de prévention à l'ensemble des entreprises utilisatrices de pesticides, en faisant preuve d'objectivité scientifique d'où le partenariat avec l'équipe Agrican.

Pour mémoire, les pesticides ne sont pas seulement les produits que l'on épand dans les champs : ceux-ci s'appellent les phytosanitaires. Il y a aussi ceux utilisés en élevage (les biocides) ainsi que les médicaments vétérinaires appliqués sur l'animal.

PRISES EN CHARGE DE COTISATIONS

Des solutions existent pour soutenir et accompagner les chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles en difficultés de paiement.

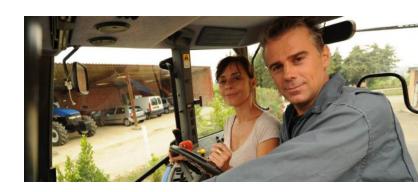
La MSA dispose d'un fonds d'action sanitaire et sociale destiné à la prise en charge des cotisations et contributions sociales. Ce fonds peut permettre d'aider, sous conditions, les entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie ; l'exploitation ou entreprise agricole doit être viable économiquement.

La demande doit être déposée auprès de la caisse de MSA : elle est valable pour les cotisations exigibles et non réglées.

Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas par les caisses de MSA après avis préalable de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

En Bourgogne, au titre de 2020, deux enveloppes de prise en charge de cotisations ont été réparties pour un montant total de 2.052.000 euros :

- Réception de plus de 1.480 demandes et 950 accords.
- Moyenne de prise en charge de cotisations : 2.160 €.



POINT CRISE SANITAIRE

Face à la crise sanitaire, la MSA a su adapter son organisation interne et faire preuve de grande souplesse.

Elle a eu la capacité de garantir la continuité du service public et le paiement des prestations. Elle a mis en œuvre les mesures sociales et économiques pour accompagner les assurés et les entreprises.

Forte réactivité des équipes par la mise en place très rapide du télétravail sur toutes les activités qui le permettaient.

Mobilisation des équipes des services médicaux et de santé sécurité au travail pour accompagner salariés et employeurs.

Participation à la politique de traçage et de gestion des cas contacts

 Depuis le début de la crise sanitaire, la MSA participe activement aux stratégies déployées par les ARS et les CPAM pour le dépistage de la Covid 19.

- Mobilisation des équipes SST en lien avec l'ARS dès l'apparition des premiers clusters en abattoirs.
- Durant l'été, participation à des actions de prévention des clusters des travailleurs saisonniers (en Bourgogne, action en Cote d'or et dans l'Yonne pendant la campagne des vendanges et dans la Nièvre lors de la campagne des « sapins de Noël »).
- A Auxerre, embauche de 15 agents en CDD pour participer à l'activité Tracing en lien avec la CPAM de Côte-d'Or.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis le début de la crise de la Covid 19, la MSA s'est mobilisée pour accompagner les entreprises face à ce nouveau risque.

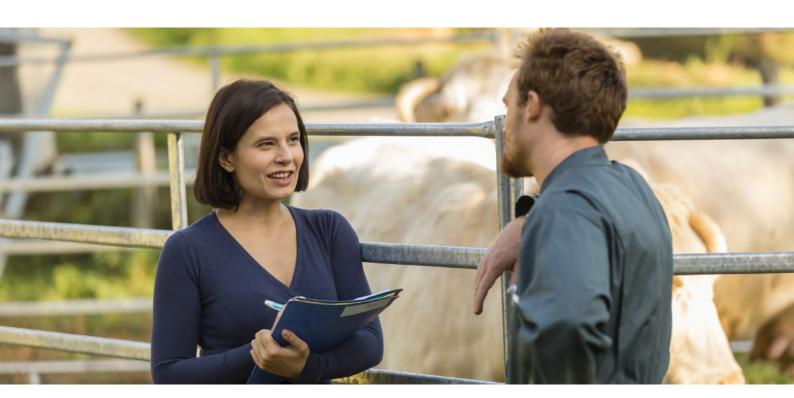
Elle a proposé des mesures de prévention adaptées au travail des salariés.

Des fiches de recommandations avec des contenus pédagogiques ont été rédigées : conseil de prévention, consignes sanitaires par filière, gestes barrières et informations sur les aides méthodologiques et financières.

Un site de référence de la santé sécurité au travail : ssa.msa.fr

Un dispositif « Aide Prévention Covid »

- Afin d'accompagner financièrement les structures agricoles fortement impactées, la MSA a mis en place un dispositif de prévention Covid sous la forme d'une aide.
- Cette subvention couvre la prise en charge de matériel d'hygiène et de sécurité pour la mise en place de mesures de prévention et de protection collective permettant de limiter l'exposition des travailleurs au risque de la Covid 19.
- Les entreprises de moins de 50 salariés économiquement fragiles selon les critères définis par la MSA ont été directement contactées par le service SST.



MSA Solidaire

C'est un dispositif qui a pour objectif de renforcer l'engagement du régime agricole au service de la population agricole et rurale.

Il consiste à mettre en place des actions afin de veiller aux publics les plus fragiles : familles isolées, jeunes en recherche d'emploi, personnes âgées, personnes seules de santé fragile ou en situation de handicap.

Quelques exemples : appels de proximité pour rompre l'isolement, dons de masques, d'aliments, courses, démarches administratives, aide à la mobilité.

En Bourgogne:

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN DIRECTION DE DIFFÉRENTS PUBLICS AGRICOLES

Contacts avec les nouveaux

<u>installés</u>: explications de factures, promotion de la dématérialisation, réponses aux questions diverses.

Contacts avec les entreprises:

renforcer la proximité avec la MSA, appui technique sur les conditions d'application des mesures sanitaires et soutien financier pour la mise en œuvre (fiches pratiques à disposition sur le site internet par filière vendanges, maraichage, arboriculture ...).

<u>Des actions pour les seniors</u> : organisation d'ateliers en distanciel.

DES AIDES EXCEPTIONNELLES

Les aides individuelles

- Attribution d'une aide individuelle unique d'un montant de 170 € à destination de près de 2.200 familles selon différents critères et publics.
- Le paiement de cette aide a été effectué le 18 décembre 2020.

Les aides collectives

- Concernant les aides aux structures, la priorité a été donnée aux structures fragilisées par la crise et partenaires de l'action sociale MSA :
 - a) Un abondement de l'appel à projets MSA solidaire destiné aux structures d'animation de la vie sociale locale pour un montant total de 100.000 €.
 - b) Des aides en faveur des structures associatives intervenant sur les besoins alimentaires (épiceries sociales solidaires) à hauteur de 100.000 € (chantiers d'insertion, appui aux Marpa dans contexte COVID...).



MSA Solidaire

LES PANIERS SOLIDAIRES

Action de solidarité pour venir en aide aux familles à revenus modestes en proposant, chaque semaine, des produits alimentaires frais, avec un financement partiel de chaque panier par la MSA.

Double solidarité vis-à-vis des familles les plus fragilisées et des maraîchers pour les aider à écouler leur production locale.

En Bourgogne: Pays Châtillonais,

Mâconnais, Sens et Pays Avallonais, Nevers : action en

cours.

LES APPELS AUX DONS

La MSA a choisi (pour les fêtes de fin d'année) de s'associer avec le Secours Populaire autour d'une collecte de dons d'objets, de jouets ou denrées périssables.

Au-delà de cette collecte, la MSA Bourgogne a attribué une aide de 1.500 € à chacune des antennes départementales du Secours Populaire.

-000-

Agenda de la ruralité :

Remise d'un rapport sur la Ruralité en juillet 2019 à Mme Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales .

20 septembre 2019 : Annonce de l'agenda rural par le 1^{er} Ministre : nos campagnes, territoire d'avenir qui reprend 181 recommandations du rapport.

18 Novembre 2019 : décret de création de ANCT : agence nationale de cohésion des territoires opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

20 Février 2020 : premier comité interministériel aux ruralités.

26 juillet 2020 : nomination de Joël Giraud comme secrétaire d'Etat en charge de la ruralité.

14 novembre 2020 : deuxième comité interministériel aux ruralités.

santé famille retraite services L'essentiel & plus encore

MSA Bourgogne

14 rue Félix Trutat	0 969 36 20 50
21046 DIJON CEDEX	bourgogne.msa.fr